

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 10 MAI 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le dix mai à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 5 mai 2017

**PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - CESBRON R. - VUILLEMIN M. - ENDUIT C- LECOMTE C.**

**ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCQ A. - BATISTA DA CUNHA H. - DAILLÈRE F.**

Madame Catherine LECOMTE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 5 avril 2017 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. DECISION MODIFICATIVE N°1 COMMUNE 2017 CM20170510-001**

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative n°1 est nécessaire pour le budget Commune 2017 afin de tenir compte de l'achat du bien sis 4 rue Neuve et 9000 rue de la Rochejacquelin, de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre, de permettre le paiement des frais d'études engagés pour l'aménagement de sécurité route de la Chapelle Saint Laurent et route de Faye l'abbesse et de prendre en charge les bornages nécessaires dans le cadre de régularisations au niveau de la voirie. La décision modificative n°1 commune est proposée comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
<b>020 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>12 000,00</b>		<b>-9 000,00</b>	<b>-9 000,00</b>	<b>-9 000,00</b>
02 DEPENSES IMPREVUES INVEST	12 000,00		-9 000,00	-9 000,00	-9 000,00
020 Dépenses imprévues	12 000,00		-9 000,00	-9 000,00	-9 000,00
<b>0022 ACQUISITION MATERIEL</b>	<b>-11 249,98</b>		<b>-10 523,00</b>	<b>-10 523,00</b>	<b>-10 523,00</b>
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	-11 249,98		-10 523,00	-10 523,00	-10 523,00
21578 Autre matériel et outillage de	-11 249,98		-10 523,00	-10 523,00	-10 523,00
<b>0023 BATIMENTS COMMUNAUX</b>			<b>53 000,00</b>	<b>53 000,00</b>	<b>53 000,00</b>
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			53 000,00	53 000,00	53 000,00
21318 Autres bâtiments publics			53 000,00	53 000,00	53 000,00
<b>0027 TRAVAUX BATIMENTS</b>	<b>70 000,00</b>		<b>-3 475,00</b>	<b>-3 475,00</b>	<b>-3 475,00</b>
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	70 000,00		-3 475,00	-3 475,00	-3 475,00
21318 Autres bâtiments publics	70 000,00		-3 475,00	-3 475,00	-3 475,00
<b>0036 TRAVAUX VOIRIE</b>	<b>130 842,44</b>				
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELI	5 000,00		544,00	544,00	544,00
2031 Frais d'études	5 000,00		544,00	544,00	544,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	125 842,44		-544,00	-544,00	-544,00
2112 Terrains de voirie			2 000,00	2 000,00	2 000,00
2151 Réseaux de voirie	125 842,44		-2 544,00	-2 544,00	-2 544,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>201 592,46</b>	<b>0,00</b>	<b>30 002,00</b>	<b>30 002,00</b>	<b>30 002,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIC	212 645,10		30 000,00	30 000,00	30 000,00
02	VIREMENT DE LA SECTION DE FC	212 645,10		30 000,00	30 000,00	30 000,00
021	Virement de la section de fct	212 645,10		30 000,00	30 000,00	30 000,00
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 529,00		2,00	2,00	2,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBIL	1 529,00		2,00	2,00	2,00
28051	Concessions et droits similaire	1 529,00		2,00	2,00	2,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>214 174,10</b>	<b>0,00</b>	<b>30 002,00</b>	<b>30 002,00</b>	<b>30 002,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
022	DEPENSES IMPREVUES	24 700,00		-21 225,00	-21 225,00	-21 225,00
02	VIREMENT A LA SECT° D'INVESTI	24 700,00		-21 225,00	-21 225,00	-21 225,00
022	Dépenses imprévues	24 700,00		-21 225,00	-21 225,00	-21 225,00
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.	212 645,10		30 000,00	30 000,00	30 000,00
02	VIREMENT A LA SECT° D'INVESTI	212 645,10		30 000,00	30 000,00	30 000,00
023	Virement de la section de fct	212 645,10		30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>237 345,10</b>	<b>0,00</b>	<b>8 775,00</b>	<b>8 775,00</b>	<b>8 775,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	178 000,00		8 775,00	8 775,00	8 775,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	178 000,00		8 775,00	8 775,00	8 775,00
7411	Dotation forfaitaire	140 000,00		1 123,00	1 123,00	1 123,00
74121	Dotation de solidarité rurale	30 000,00		5 198,00	5 198,00	5 198,00
74127	Dotation nationale de péréquat	8 000,00		2 454,00	2 454,00	2 454,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>178 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 775,00</b>	<b>8 775,00</b>	<b>8 775,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 pour le budget commune 2017 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

## **2. DECISION MODIFICATIVE N°1 QUARTIER DURABLE 2017 CM20170510-002**

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative n°1 est nécessaire pour le budget Quartier durable 2017 afin de procéder à une régularisation au niveau des comptes. La décision modificative n°1 Quartier Durable est proposée comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES		Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 420,00		-12 420,00	-12 420,00	-12 420,00
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE	12 420,00		-12 420,00	-12 420,00	-12 420,00
33586	Frais financiers	12 420,00		-12 420,00	-12 420,00	-12 420,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	37 690,00		12 420,00	12 420,00	12 420,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILE	37 690,00		12 420,00	12 420,00	12 420,00
1641	Emprunts en euros	37 690,00		12 420,00	12 420,00	12 420,00
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>50 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°1 pour le budget Quartier Durable 2017 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

### **3. REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE EN 2017 CM20170510-003**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

#### Pour le domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

#### Pour le domaine public non routier :

- 1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 650 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01).

Considérant que la série des Index TP01 a évolué. La référence (100 en janvier 1975), utilisée jusqu'à ce jour, a été arrêtée le 16 décembre 2014 et une « base 2010 » a pris le relais. Les calculs effectués à partir des nouveaux indices, selon la méthodologie proposée par l'INSEE sur son site internet, conduisent à une baisse des montants plafonds des redevances

Considérant que les tarifs maxima applicables en 2017 découlent des calculs suivants :

Moyenne année 2016 =  $(\text{Index TP01 de décembre 2015} \times \text{par le coefficient de raccordement } (100.8 \times 6.5345 = 658.68) + \text{de mars 2016} \times \text{par le coefficient de raccordement } (101.1 \times 6.5345 = 654.10) + \text{juin 2016} \times \text{par le coefficient de raccordement } (102.1 \times 6.5345 = 667.17) + \text{septembre 2016} \times \text{coefficient de raccordement } (102.6 \times 6.5345 = 670.44))/4 = 662.598$

Moyenne année 2005 =  $(\text{Index TP01 de décembre 2004} + \text{mars 2005} + \text{juin 2005} + \text{septembre 2005})/4$

Pourcentage d'évolution =  $(\text{moy. 2016} - \text{moy.2005})/\text{moy.2005}$  ou  $\text{moy.2015}/\text{moy.2005}$  pour obtenir directement le coefficient d'actualisation.

**Moyenne 2016 = 662.598 ( 658.68 + 654.10 + 667.17 + 670.44)/4**

**Moyenne 2005 = 522.375 (513.3 + 518.6 + 522.8 + 534.8)/4**

**Coefficient d'actualisation : 1.2684336**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer pour l'année 2017 les tarifs annuels** de la redevance pour occupation du domaine public communal due par Orange conformément aux montants plafonds comme suit :

Domaine public routier :

- 38.05 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 50.74 € par kilomètre et par artère en aérien
- 25.37 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

- 1268.43 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 824.48 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- d'inscrire annuellement cette recette au **compte 70323**.

- **Après une déclaration des réseaux Orange au 31/12/2016, le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Boismé, est de :**

**-17.22 kilomètres de conduite en sous-sol**

**-27.185 kilomètres d'artères aériennes**

**Soit pour 2017 : (17.22 x 38.05 €) + (27.185 x 50.74 €) = 2034.59 €**

**arrondi à 2035.00 Euros**

- de charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**4. REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ELECTRICITE DUE PAR GEREDIS AU TITRE DE 2017 CM20170510-004**

Monsieur le Maire présente le courrier transmis par GEREDIS pour la redevance pour occupation du domaine public 2017 pour l'électricité.

Il est indiqué que la commune de Boismé peut percevoir la somme de 198.58 €.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, fixe la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'électricité à 198.58 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**5. DEVIS CEGID POUR PASSAGE AU SAAS + DOC LINK + DEVIS CDG79 REPRISE DES DONNEES +FORMATION**

Monsieur le Maire présente les différents devis proposés pour le passage des logiciels informatiques en formule dématérialisée.

Un état des lieux devant être réalisé à l'échelle de l'agglomération du Bocage Bressuirais concernant l'équipement de chaque collectivité afin d'optimiser le fonctionnement pour l'avenir, il apparaît donc opportun de mettre ce projet en attente et de revoir ce sujet ultérieurement.

#### **6. EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE 2017-2018 CM20170510-005**

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, par le biais du Conservatoire de Musique propose aux écoles qui le souhaitent et après accord du Conseil Municipal de leur commune un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) effectué par un musicien-intervenant du Conservatoire.

Le temps souhaité par l'école pour l'EMMS pour l'année scolaire 2017-2018 serait de 24 heures. Le coût de l'heure est fixé à 53 € pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour un temps d'Education Musicale en Milieu Scolaire de 24 heures pour l'année scolaire 2017-2018 à raison de 53 € par heure soit un coût total de 1 272.00 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour que l'opération soit effectuée.

#### **7. DEVIS GEOMETRE POUR TERRAINS DE VOIRIE CM20170510-006**

Monsieur le Maire présente quatre devis pour des divisions parcellaires concernant différents lieux de la commune.

Il s'agit d'une partie du chemin de la Grellerie, du parking du cimetière, d'une partie du chemin donnant sur la rue Neuve jusqu'à la fin de la propriété Croisé ainsi qu'au niveau de la rue de la Cure en bordure de la Chapelle Bon secours.

Le montant des différents devis s'établit comme suit :

- La Grellerie 400.00 € HT soit 480.00 € TTC
- Le parking du cimetière 480.00 € HT soit 576.00 € TTC
- Rue Neuve 490.00 € HT soit 588.00 € TTC
- Rue de la cure 480.00 € HT soit 576.00 € TTC

Soit un montant total de 1 850.00 € HT soit 2 220.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte ces différents devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **8. CHOIX DEVIS POUR ECLAIRAGE EXTERIEUR MAIRIE CM20170510-007**

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, présente des devis concernant l'éclairage extérieur de la mairie. En effet, les bornes actuelles ne fonctionnant plus correctement, il faut procéder à leur remplacement. Plusieurs propositions sont présentées :

	<b>AUGER Jean-Paul SARL</b>	<b>Thierry MAIRÉ</b>
<b>Bornes inox</b>	2 895.36 € HT	490.80 € HT
<b>Bornes inox</b>	2 489.88 € HT	
<b>Bornes aluminium</b>	1 597.80 € HT	711.60 € HT
<b>Bornes aluminium</b>	2 489.88 € HT	

<b>Bornes aluminium</b>	1 759.98 € HT	
<b>Bornes fonte rouillée</b>	2 246.58 € HT	
<b>Bornes grès</b>	2 814.24 € HT	

Il est précisé que pour l'inox, il n'est pas possible de mettre des ampoules LED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, choisit la proposition de l'entreprise Thierry MAIRÉ avec les bornes aluminium pour un montant de 711.60 € HT soit 853.92 € TTC et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **9. CHOIX POUR ACHAT AUTOLAVEUSE CM20170510-008**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint au maire, présente les devis concernant l'achat d'une autolaveuse pour l'entretien de la salle polyvalente.

Deux devis sont présentés :

- SARL BILLY de COURLAY autolaveuse LAVOR type speed 45 B à batteries  
2 468.00 € HT

- AD TALBOT de Bressuire autolaveuse KARCHER type BD 43/25 C BP PACK  
3 045.00 € HT

Une démonstration a eu lieu concernant l'autolaveuse de la SARL BILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, choisit la proposition de l'entreprise BILLY SARL pour un montant de 2 468.00 € HT soit 2 961.60 € TTC, décide que cet achat sera passé en investissement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **1. ACHAT 4 TABLES PIQUE-NIQUE CM20170510-009**

Monsieur Eric DIGUET, adjoint au maire, présente une proposition de l'entreprise MEFRAN sur un déstockage de tables de pique-nique pour un coût de 1130 € HT les 4 tables.

Ces tables seraient utiles notamment au plan d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'acheter un lot de 4 tables pour 1130 € HT, décide que cet achat sera passé en investissement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

##### **2. COMMISSION POUR MISE EN PLACE ACTIVITÉS JEUX CM20170510-010**

Monsieur Mickaël VUILLEMIN propose de créer une commission pour réfléchir à l'organisation d'activités jeux pour la population et notamment les jeunes. Cette commission est composée de :

- Mickaël VUILLEMIN
- Hélène BATISTA DA CUNHA
- Christine ENDUIT
- Régine GINGREAU
- Marie-Claude BERTHELOT
- Patrice GAUTHIER

Les réunions de la commission seront cependant ouvertes aux autres membres du Conseil Municipal qui souhaiteraient y participer.

##### **3. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE DU P.A.T.A. CM20170510-011**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente deux devis pour l'entretien de routes de la commune avec du P.A.T.A (Point à temps automatique) qui consiste à boucher les trous. Deux propositions :

- Entreprise BORDAGE de Vasles pour 700 € HT la tonne
- SARL TPF de BOISMÉ pour 710 € HT la tonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit l'entreprise SARL TPF et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **4. TRAVAUX DE VOIRIE AUX BORDES CM20170510-012**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente un devis concernant la réalisation d'un bicouche aux Bordes au niveau des deux dernières constructions.

Le devis proposé par l'entreprise TPF s'élève à 2 015.98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte ce devis et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

*Séance levée à 23 h 00 min*

#### ***SIGNATURES***

***Le Maire,  
Yves MORIN***

***La Secrétaire,  
Catherine LECOMTE***

<b><i>Patrice GAUTHIER</i></b>	<b><i>Eric DIGUET</i></b>	<b><i>Régine GINGREAU</i></b>
<b><i>Marie-Claude BERTHELOT</i></b>	<b><i>Christine ENDUIT</i></b>	<b><i>Jean-Hugues BOUTET</i></b>
<b><i>Mickaël VUILLEMIN</i></b>	<b><i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i></b>	<b><i>Absent excusé Hélène BATISTA DA CUNHA</i></b>
<b><i>Julien HAY</i></b>	<b><i>Absent excusé Fanny DAILLÈRE</i></b>	<b><i>Absente excusée Ronan CESBRON</i></b>
<b><i>Amandine WILLOCQ</i></b>	<b><i>Absente excusée Catherine LECOMTE</i></b>	<b><i>Yves MORIN</i></b>
<b><i>Absente excusée</i></b>		

